PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement, de la
Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement

Courriel : pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT DE DECHETS**

Renouvellement

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE,

VU le code de l'environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets, article R. 541-49 et suivants,

Vu le récépissé n° T03/18/3 du 2 avril 2021

DÉLIVRE à l'entreprise : **COMPTOIR D'HYGIENE HOSPITALIERE**

dont le siège social est situé : **34 RUE DE LA MORINERIE**
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS

RÉCÉPISSÉ de sa demande arrivée complète le 30 décembre 2025

relative à son activité de transport par route des déchets suivants pris en charge :

- DÉCHETS DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **10 véhicules**

RÉCÉPISSÉ n° T03/18-4

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R. 541-53 du code de l'environnement.

Ce récépissé est valable cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2030.

Fait à TOURS, le 31 décembre 2025

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint à la cheffe de bureau,

Frédéric MOUTON

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr